

**Assemblée plénière**  
**26 juin 2014**  
**Vœu présenté par le groupe Socialiste et Républicain**

**Pour un accord qui protège les européen(e)s !**

Le 8 juillet 2013, l'Union Européenne et les Etats-Unis ont entamé des négociations pour conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) ou Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Les négociations sont menées pour l'Union Européenne par le commissaire au commerce Karel de Gucht.

Cet accord vise à instaurer un vaste marché de juste-échange entre l'UE et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC. Un marché qui devrait permettre de rééquilibrer les relations économiques entre l'UE et les Etats-Unis notamment avec l'abolition des restrictions commerciales américaines, l'accès aux marchés américains, la protection des indications géographiques européennes, le renforcement du droit des travailleurs aux Etats-Unis...L'harmonisation des barrières non tarifaires fait également partie des enjeux importants de ce traité tout comme la préservation du pouvoir normatif exercé par l'Union Européenne et les Etats-Unis.

Les États-Unis sont les premiers partenaires commerciaux de l'Union Européenne. Dans ces conditions, en tant qu'élus socialistes de Midi-Pyrénées, l'une des principales Régions européennes, nous ne sommes pas opposés à un traité qui permet la mise en place d'un marché de juste-échange entre nous. Mais avec des conditions qui répondent à un cadre précis pour assurer la protection des citoyens européens.

Alors que sa signature pourrait avoir lieu d'ici 2015, cette négociation s'effectue sans transparence, et sans la consultation des citoyens et des élus.

**Compte tenu de l'importance de l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement en cours de négociation, et des inquiétudes qu'il soulève en Midi-Pyrénées ; la Région Midi-Pyrénées réunie en assemblée:**

- **demande la transparence et la diffusion publique des éléments de la négociation ;**
- **demande que la protection des travailleurs soit une priorité. L'un des objectifs du traité doit-être l'application intégrale aux Etats-Unis des normes fondamentales du travail ;**
- **demande que le TTIP contienne des mesures communes contraignantes en matière de régulation des marchés financiers, et notamment en matière de régularisation des services et des produits financiers ;**

- **demande une vigilance accrue en matière de sécurité alimentaire et une garantie des normes sanitaires ;**
- **demande la protection des services audiovisuels et la diversité culturelle de l'Union Européenne ;**
- **refuse que tout organe consultatif conjoint créé dans le cadre de l'accord TTIP ne porte atteinte aux pouvoirs législatifs et aux prérogatives du Parlement européen.**